LE MANS CITE CHANSON



Tremplin Vocal'Mômes 2024

RÈGLEMENT

Ce tremplin interprètes est ouvert aux **JEUNES ARTISTES** à partir de **10 ans jusqu'à 15 ans** révolus au 01/01/2024, avec autorisation parentale à joindre avec le bulletin d'inscription.

Lors des Présélections :

En premier lieu et si possible, chaque candidat devra envoyer un fichier audio avec une chanson en français sur l'adresse mail suivante : vocalmansImcc@gmail.com

Chaque artiste présentera 2 morceaux du répertoire de la **chanson française**. Il pourra s'accompagner lui-même, ou être accompagné d'un musicien, ou se munir d'une bande-son de bonne qualité impérativement sur clé USB.

Les Présélections se dérouleront les 20 janvier / 17 février / 2 mars / 3 mars 2024.

Avec son bulletin d'inscription rempli, le candidat devra obligatoirement s'acquitter des droits d'inscription et <u>régler 12 euros</u> en ligne sur le site dédié. Cet envoi doit se faire <u>avant</u> <u>le 19 janvier 2024.</u>Tout paiement et inscription vaut acceptation du règlement.

Il est demandé au candidat d'arriver au moins 30 min avant chaque présélection. Tout artiste arrivant après le début de la soirée ne pourra se présenter.

Aucun défraiement ne sera pris en charge par l'Association Le Mans Cité Chanson (hébergement, frais de transport, restauration...)

Le jury sera composé de professionnels, et amateurs passionnés de la chanson française. Il prêtera une attention particulière à l'interprétation, la proposition artistique et la justesse vocale.

Les sélections étant indépendantes les unes des autres, il se peut que le jury ne soit pas le même sur l'ensemble des soirées.

Le jury est seul compétent pour choisir la ou le finaliste.

Le candidat retenu par les membres du jury lors des différentes présélections, intègrera LA Finale qui aura lieu le 13 avril 2024 à 20 h à Arnage (Espace Culturel Eolienne).

Aucun résultat ne sera donné à l'issue des soirées de présélections. Les résultats seront annoncés sur le site LMCC et les réseaux sociaux durant la semaine suivant la date de la dernière date de présélection.

A disposition :

Les candidats auront à disposition 1 sonorisation complète.

(Pour ceux qui s'accompagnent, il leur est demandé d'apporter leur instrument de musique).

ATTENTION:

REGLE IMPORTANTE et IMPERATIVE pour tous les candidats

La participation au tremplin VOCAL'MANS, engage les candidats à être présents aux dates de passage qui leur seront communiquées ainsi, qu'en cas de sélection, à la Finale. L'acceptation du règlement vaut obligation de présence à toutes les dates (présélections, finale et dates proposées aux lauréats par LMCC

Lors de la Finale :

Le candidat sera convoqué dès 14 h00 pour les balances.

Le candidat devra réinterpréter les 2 titres déjà chantés en présélections. (2 chansons d'artistes différents)

Aucun défraiement ne sera pris en charge par l'Association Le Mans Cité Chanson (hébergement, frais de transport), une collation sera proposée au finaliste.

Tout artiste arrivant après l'heure de démarrage de la soirée ne pourra pas se présenter.

Sur la Finale, le jury sera composé de professionnels et d'amateurs de la chanson française. Les critères sont les mêmes que lors des présélections. Les spectateurs auront la possibilité de voter pour le « prix du public ».

La finale étant payante, chaque finaliste bénéficiera de deux places exonérées.

A disposition :

Le candidat aura à disposition 1 sonorisation complète.

(Pour celle et celui qui s'accompagne, il leur est demandé d'apporter leur instrument).

les prix :

1er prix:

Prix Le Mans Cité Chanson:

- Un trophée « 1er prix du jury »
- Un coaching vocal offert

Prix COUP DE COEUR du public :

- Un diplôme « prix du public »

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant à ce Tremplin, chaque artiste autorise l'Association Le Mans Cité Chanson à utiliser son image (photo ou vidéo) à titre d'illustration pour l'ensemble des supports de communication dans le cadre des activités du projet de l'Association (écrits : magazine, plaquettes, flyers, affiches....) (internet : réseaux sociaux, sites institutionnels....) pendant une durée minimum de 5 ans.

MODIFICATION DU REGLEMENT

Seuls les membres élus de l'Association pourront modifier le règlement en cours, s'ils le jugent nécessaire.

Association Le Mans Cité Chanson

www.lemanscitechanson.com/contactlemanscitechanson@gmail.com

ASSOCIATION LE MANS CITE CHANSON 35 rue de degré - Bât A - Logt 304 - Appt 8 - 72000 LE MANS

https://www.lemanscitechanson.com https://www.lemanspopfestival.com

Suivez-nous pour rester informés

https://www.facebook.com/AssociationLMCC/ https://www.instagram.com/lemanscitechanson/?hl=fr https://www.facebook.com/LMPF2021 https://www.instagram.com/lemanspopfestival/